

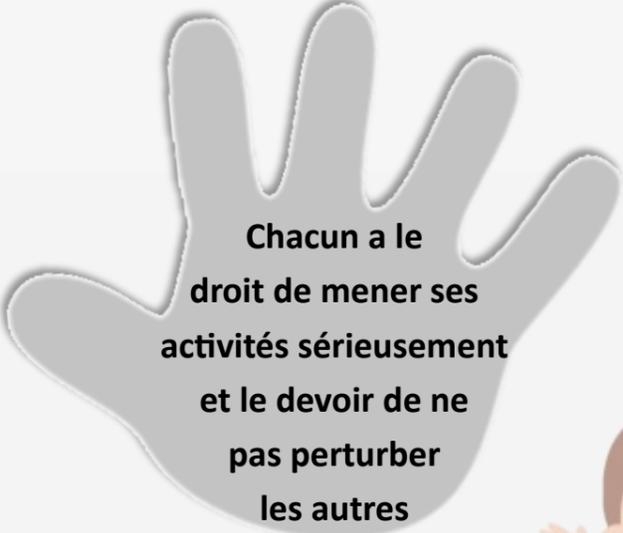
Charte collective du bien vivre ensemble

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

(Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)



Chacun a le droit
d'être respecté
et le devoir
de respecter
les autres



Chacun a le
droit de mener ses
activités sérieusement
et le devoir de ne
pas perturber
les autres



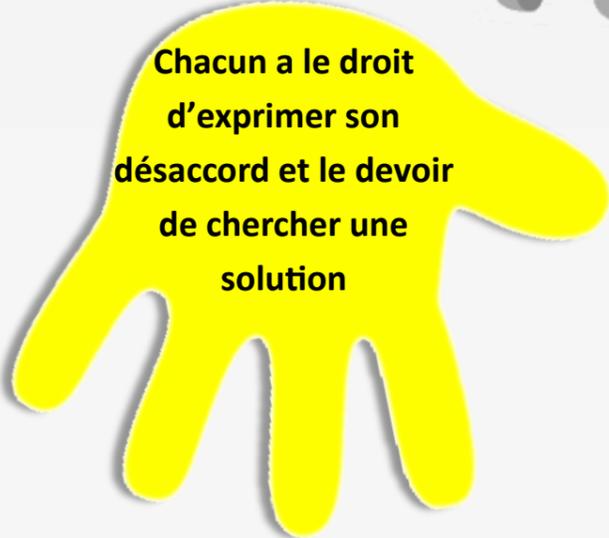
Chacun a le
droit de prendre
la parole et le
devoir d'écouter les
autres



Chacun a le droit
d'aider un camarade
et le devoir de le
faire calmement et
sérieusement



Chacun a le droit
d'utiliser le matériel
et le devoir d'en
prendre soin



Chacun a le droit
d'exprimer son
désaccord et le devoir
de chercher une
solution



Chacun a le droit
d'être en sécurité et le
devoir de respecter
les consignes
de sécurité



Chacun a le droit
d'avancer à son
rythme et le devoir
de faire de son mieux
dans le temps donné

